OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit : Stratégie Euro ISR Sicav - Part A (FR0000016164)
Nom de l'initiateur du PRIIP: APICIL Asset Management, société de gestion (« SGP ») appartenant au groupe APICIL
Code ISIN : PART FR0000016164
Site Internet de l'initiateur du PRIIP : www.apicil-asset-management.com
Appelez le : +33 (0)1 55 31 24 00 pour de plus amples informations sur ce produit.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de APICIL Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
APICIL Asset Management est agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro GP98038 et réglementée par l'AMF.
Ce Produit est autorisé à la distribution en France.

Date de production du DIC : 01/01/2023
Date de révision du DIC : 14/02/2025

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Ce produit est un Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'une société civile d'investissement à capital variable (SICAV) et soumis aux dispositions de la directive OPCVM 2009/65/CE modifiée.

DURÉE

Ce produit a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
L'assemblée générale extraordinaire peut, sur proposition du Conseil d'administration, décider de la dissolution du Produit avant échéance. La dissolution peut également intervenir en cas de fusion, de rachat total des actions ou lorsque l'actif net du Produit est inférieur au montant minimal réglementaire.

OBJECTIFS

Classification AMF : Actions de pays de la Zone Euro.
Indicateur de référence : MSCI EMU Large Cap La performance de la Sicav est à comparer à la performance de l'indice MSCI EMU Large Cap. Cet indicateur de référence comprend une centaine de valeurs couvrant environ 70% de la capitalisation boursière dans les 10 pays des marchés développés de l'Union Economique et Monétaire européenne.
Objectifs de gestion : L'objectif de la Sicav est une gestion benchmarkée ISR. L'objectif de gestion est de gérer un portefeuille d'actions cotées de la Zone euro sélectionnées en fonction de leur qualité ISR (c'est-à-dire des valeurs respectant des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance) tout en maintenant un écart de suivi entre l'évolution de sa valeur liquidative et celle de l'indice de référence inférieur à 3% par an.
Politique d'investissement : L'OPCVM est éligible au PEA. Afin de respecter les contraintes d'éligibilité au PEA, l'OPCVM est en permanence investi à hauteur de 75% minimum de son actif net sur les valeurs entrant dans la composition de l'indicateur de référence MSCI EMU Large Cap.
La gestion de la Sicav est une gestion benchmarkée ISR. Pour réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM s'expose à hauteur minimum de 90% aux valeurs entrant dans la composition de l'indicateur de référence. Cette exposition est réalisée principalement en titres directs.
Le portefeuille est constitué en choisissant de façon discrétionnaire, dans chaque secteur d'activité, les entreprises les plus attractives selon l'analyse de la société de gestion ; la gestion s'assure d'une bonne diversification du portefeuille et surtout de l'absence de biais significatifs sectoriels. Les actions de petites et moyennes capitalisations (max 5 Mlds d'euros) ne pourront pas représenter plus de 10% de l'actif net.
A titre accessoire (moins de 10 % des encours) l'OPC pourra investir dans des titres assimilés (bons de souscription, droits préférentiels de souscriptions, …) libellés en euros et émis par des entreprises cotées sur les grands marchés de la zone euro.
L'OPCVM peut intervenir sur des contrats à terme sur indice boursier en vue d'exposer ou protéger le portefeuille au risque Action tout en respectant l'exposition minimale de 90% aux actions.
Caractéristiques extra-financières / Analyse ISR : Les 4 piliers de l'analyse ISR sont : l'Environnement, le Social, la Gouvernance (ESG) et les Controverses. Plusieurs indicateurs sont pris en compte pour la notation de chaque pilier.
L'approche extra financière retenue intervient en préalable du process d'investissement afin de définir l'univers d'investissement : il s'agit d'une approche en sélectivité sur la base des notations « ESG score » et correspondant à la note de synthèse « Best in class » de MSCI. L'analyse ESG (Environnement, Social et Gouvernance) des valeurs intervient en préalable du processus d'investissement pour définir l'univers d'investissement (valeurs comprises dans l'indicateur après exclusion de 20% d'entre elles sur la base de critères ESG). Cette analyse systématique et simultanée des 3 critères E, S et G a pour objet de réduire l'univers d'investissement de manière significative afin de contraindre les choix d'investissement aux entreprises les plus vertueuses selon l'analyse de la société de gestion. Ainsi et pour illustrer les choix d'exclusion, nous recherchons au sein du critère environnemental à ne pas être exposé aux sociétés n'ayant pas d'actions contre leur impact sur le réchauffement climatique. Concernant le critère Social, nous souhaitons notamment favoriser les entreprises ayant des actions positives de formation du capital humain. Enfin, concernant le critère de la Gouvernance, nous souhaitons privilégier les entreprises ayant adopté des standards de gouvernance (Board, comptabilité) de haut niveau. De plus amples informations sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet. La Sicav Stratégie EURO ISR n'est pas labellisée par Le Label ISR.
Le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) établit des règles de transparence et de fourniture d'informations en matière de durabilité la SICAV promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.
Le règlement européen 2020/852 du Parlement Européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à

favoriser les investissements durables (aussi appelé Règlement « Taxonomie ») a pour objectif d'établir les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental. À ce jour cette SICAV ne s'engage pas à investir dans une proportion minimale d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie et qui contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique définis par ce dernier. Le pourcentage d'investissements dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables au sens du Règlement Taxonomie est donc de 0% des actifs nets de la SICAV.

De plus amples informations sur la politique ISR sont accessibles dans le prospectus et sur le site internet : www.apicil-asset-management.com.

Affectation du résultat : part de capitalisation (résultat net et plus-values).

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank.

Le prospectus complet et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet : www.apicil-asset-management.com. Ces documents ainsi que la valeur liquidative peuvent être adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : APICIL Asset Management - 20 rue de la Baume - 75008 Paris (Adresse courriel : am_distribution@apicil-am.com). Ces documents sont disponibles en français. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.apicil-asset-management.com ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Conditions de souscriptions et de rachat : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande. Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (ou le prochain jour de calcul de la valeur liquidative si celle-ci ne peut être calculée) et sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce produit est conçu pour des investisseurs ayant des connaissances de base sur les marchés des capitaux ou ayant une expérience du marché des actions. L'investisseur doit avoir un horizon de placement d'au moins 5 ans et accepter de supporter une perte totale du capital. Par le biais de cet investissement, l'investisseur s'expose à des investissements socialement responsables.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque

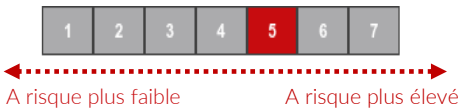

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit sur la durée de placement recommandée, soit 5 ans Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir résilier facilement votre produit, ou de devoir le résilier à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles possibles liées aux futurs résultats se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'OPC n'est pas garanti en capital. Les risques suivants peuvent ne pas être bien appréhendés par l'indicateur : risque de contrepartie, risque de crédit spéculatif, risque de liquidité, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période d'investissement recommandée : 5 ans **Exemple d'investissement :** 10 000 € **Scénarios**		**Si vous sortez après 1 an**	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement**		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	1 490 €	2 540 €
	Rendement annuel moyen	-85,12 %	-23,98 %
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	8 250 €	8 310 €
	Rendement annuel moyen	-17,52 %	-3,63 %
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	10 680 €	13 070 €
	Rendement annuel moyen	6,84 %	5,50 %
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	14 390 €	15 580 €
	Rendement annuel moyen	43,88 %	9,28 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre : 03/2015 et 03/2020.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre : 10/2018 et 10/2023.
Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre : 12/2018 et 12/2023.

QUE SE PASSE-T-IL SI APICIL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de la Société de Gestion, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (Montants exprimés en €)
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit, le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé que 10 000 € sont investis, qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%) et que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	**Si vous sortez après 1 an**	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	145 €	974 €
Incidence des coûts annuels*	1,45 % chaque année	1,53 % chaque année

*L'incidence des coûts annuels montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, dans le cas du scénario intermédiaire, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,02 % avant déduction des coûts et de 5,50 % après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Si vous sortez après 1 an**
Coût d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée.	0 €
Coût de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie.	0 €
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratif et d'exploitation	1,22 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	122 €
Coûts de transaction	0,23 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	23 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Néant.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE?

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans et s'explique par une exposition principalement au marché actions. L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans la rubrique « informations pratiques » de la partie « En quoi consiste ce produit ? ». Une sortie avant la période d'investissement recommandée pourrait avoir un impact sur la performance attendue.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, l'investisseur est invité à se rapprocher de son conseiller habituel auprès de l'établissement qui lui a conseillé ce produit. Il peut également s'adresser à APICIL Asset Management via la rubrique « Traitement des réclamations » du site internet accessible à l'adresse suivante www.apicil-asset-management.com ou bien adresser un courrier recommandé avec accusé de réception à APICIL Asset Management, Service Réclamations 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris Cedex 08.
En cas de désaccord persistant, l'investisseur a la faculté de recourir au Médiateur de l'AMF par courrier postal : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers – 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02 ou via internet : http://www.amf-france.org rubrique « le Médiateur ».

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les performances passées sur les dix dernières années, ou le cas échéant, les cinq dernières années si le Produit dispose de moins cinq années civiles complètes, sont publiées sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.apicil-asset-management.com/nos-fonds/.
Vous pouvez prendre connaissance des calculs des scenarios de performance passés mis à jour mensuellement sur le site internet accessible au sein de la rubrique "Informations réglementaires" sur la page d'accueil du site https://www.apicil-asset-management.com.